

## Impact des prélèvements et proposition de volume prélevable :

Secteur considéré	Malbuisson	Cance amont	Cance médiane	Cance aval	Ternay (amont barrage)	Deûme amont	Deûme médiane	Deûme aval	Valencize	Batalon	Limony	Crémieux	Ecoutay
Part (%) de la ressource mobilisée par des prélèvements (année sèche, mois le plus pénalisant)	8%	5%	10%	16%	38%	5%	5%	31% (Abaisé à 26% par la régulation du barrage)	28%	37% à 78%	34% à 19%	Débit soutenu par des rejets	
Perte d'habitat sous l'effet des prélèvements (en % par rapport à la situation naturelle, année sèche, QMNAS)	<5%	<5%	<5%	<5%	11%	<5%	<5%	13%	8%	14% à 39%	12% à 45%		
Volumes prélevables : évolution par rapport aux prélèvements actuels	Gel des Prélèvements	Gel des Prélèvements	Gel des Prélèvements	Gel des Prélèvements	Réduction Non chiffrée	Gel des Prélèvements	Gel des Prélèvements	Réduction de 20%	Réduction (non chiffrée)	Réduction de 20%	Réduction de 20%	Gel des Prélèvements	Gel des Prélèvements
Volumes bruts prélevables proposés (juin à octobre en m <sup>3</sup> )	27 300	26 600	27 700	287 400	<126 200	50 000	101 700	864 900	<172 300	91 500	117 800	1 000	22 000

Sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières, les prélèvements sont relativement faibles à l'échelle mensuelle et le plus souvent, ils ne sont pas le facteur déterminant pour l'amélioration des conditions de vie des espèces, qui sont soumises à un régime hydrologique naturellement très contraignant.

Pour éviter toute dégradation supplémentaire du milieu, les volumes prélevables proposés sont souvent égaux aux prélèvements actuels en raison des débits naturellement très bas. Sur les secteurs de la Deûme aval (y compris aval du Ternay), de la Valencize, du Ternay (amont du barrage), du Limony et du Batalon, des réductions de prélèvements sont préconisées, notamment aux mois de juillet, août et/ou septembre.

Pour l'ensemble du territoire, la priorité à donner pour l'amélioration de la gestion quantitative est bien sur la **gestion fine des prélèvements et l'atténuation de leur impact local**, plutôt que sur les valeurs de volumes saisonniers ou mensuels prélevés.



## Et maintenant ?

Les conclusions de l'étude seront notifiées par le Préfet Coordonnateur de Bassin (PCB) et constitueront le point de départ des échanges dans le cadre de la concertation mise en place entre les services de l'Etat, le Syndicat des Trois Rivières et tous les acteurs concernés. Cette concertation permettra d'établir un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), qui vise notamment à définir un programme d'action pour atteindre l'équilibre quantitatif et à organiser le partage du volume d'eau prélevable global entre les différents usages. Cela implique de rechercher des solutions concrètes afin de faire coïncider volume prélevable et volume prélevé. La notification du PCB et le PGRE constituent les bases pour la révision des autorisations de prélèvement en eau sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières.

## Pour plus d'information

Syndicat des Trois Rivières - Château de la Lombardière - BP 8 - 07430 DAVEZIEUX - Tel : 04.75.67.66.75  
contact@3rivieres.fr

# Détermination des volumes maximums prélevables sur le territoire du

# Rivières

## Syndicat des Trois

### Pourquoi cette étude sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières

Le SDAGE Rhône-Méditerranée a identifié le territoire comme étant en déséquilibre quantitatif, justifiant la conduite d'une étude des volumes prélevables. Ce type d'étude doit contribuer à l'atteinte de l'objectif de retour à l'équilibre entre l'offre et la demande en eau.

Quels prélèvements existent sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières ?

Quelle quantité d'eau doit-on laisser dans la rivière pour préserver le milieu naturel ?

Quelle quantité d'eau coule dans la rivière ?

Quelle quantité d'eau peut-on prélever tout en respectant le milieu naturel et les prélèvements aval ?

Comment faire pour améliorer la situation ?

L'étude des volumes prélevables doit permettre de répondre à ces questions !

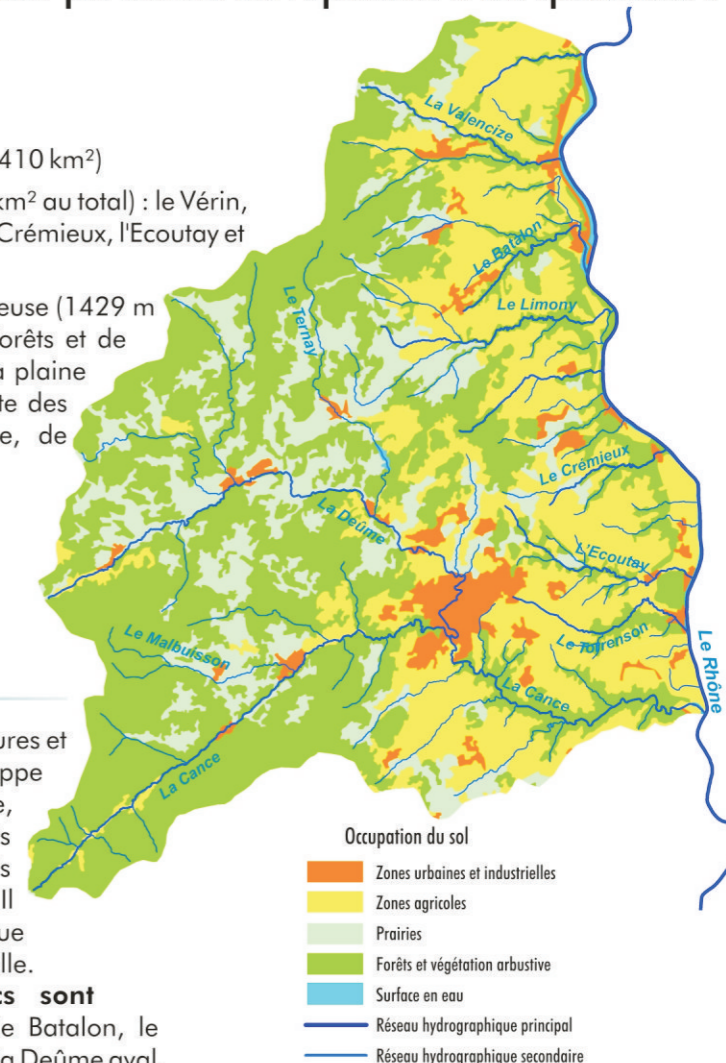
On peut distinguer sur le territoire deux ensembles :

- Le bassin versant de la Cance-Deûme/Deûme (410 km<sup>2</sup>)
- Plusieurs petits affluents directs du Rhône (216 km<sup>2</sup> au total) : le Vérin, la Valencize, le Batalon, le Limony, le Marlet, le Crémieux, l'Ecoutay et le Torrension.

L'amont des bassins versants est une zone montagneuse (1429 m à 500 m d'altitude), principalement couverte de forêts et de prairies. La partie médiane (zone de piémont) et la plaine alluviale du Rhône concentrent une part importante des activités du territoire tant en terme d'agriculture, de population, que d'activités industrielles.

## Une hydrologie naturellement faible en période d'étiage

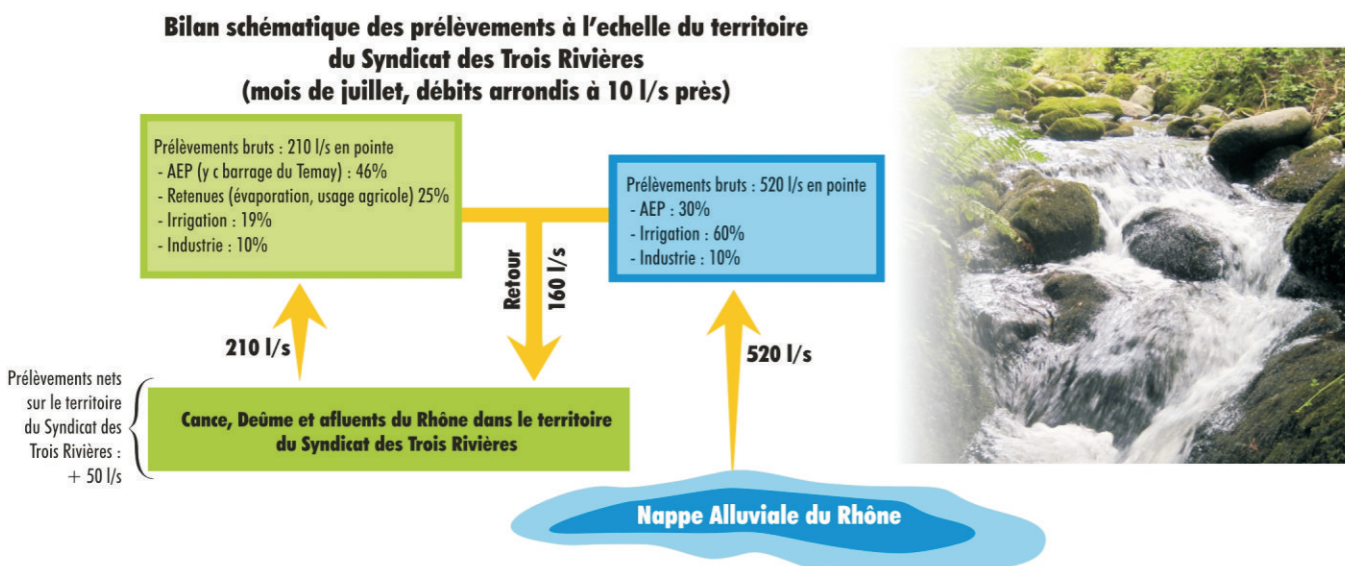
Il existe peu ou pas de ressources souterraines majeures et les cours d'eau du territoire n'ont pas de nappe d'accompagnement significative. En conséquence, leur débit est directement lié aux événements pluvieux, ils sont soumis à des étiages sévères mais réagissent très rapidement aux fortes précipitations. Il en résulte une forte variabilité des débits, que masquent en partie les analyses à l'échelle mensuelle. Sur certains secteurs des périodes d'assecs sont fréquentes en été, c'est le cas notamment sur le Batalon, le Torrension, et sur certains affluents de la Cance et de la Deûme aval. Mis à part la Valencize, la connaissance des débits sur les affluents directs du Rhône reste très limitée en raison de l'absence de station de mesure et de la faible taille de ces bassins versants.



## Les prélèvements

Une part importante de l'eau utilisée sur le territoire provient de la nappe alluviale du Rhône. Le prélèvement brut ayant un impact sur les cours d'eau du bassin des Trois Rivières s'élève à l'équivalent de 210 l/s en pointe (mois de juillet), et le prélèvement net (une fois les retours pris en compte) est estimé à 50 l/s.

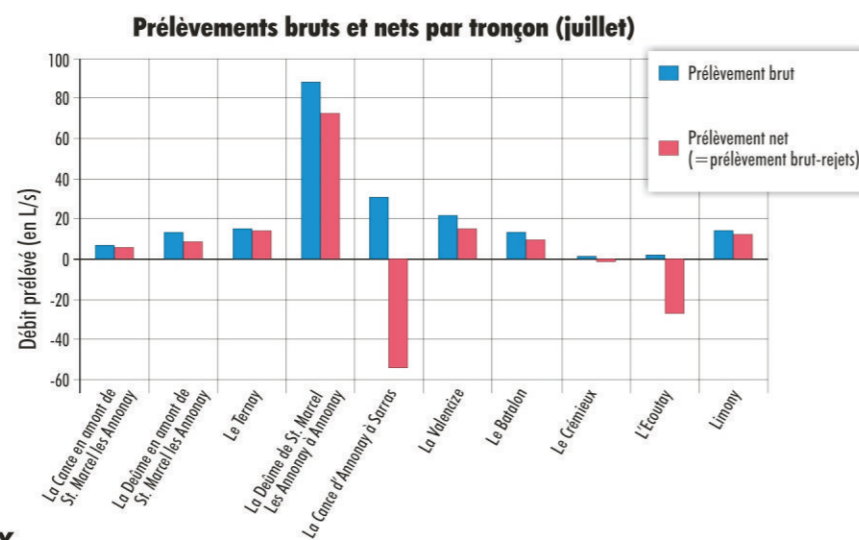
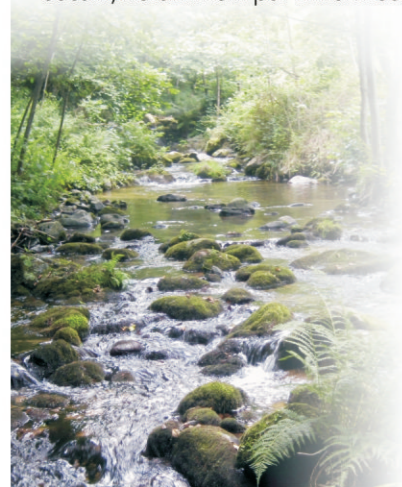
Sur la plupart des sous-bassins, les prélèvements nets (une fois les retours pris en compte) sont relativement faibles à l'échelle mensuelle. Cependant, leur impact local et à l'échelle journalière ou infra-journalière peut être fort.



Les prélèvements sont principalement concentrés sur l'aval de la Deûme et de la Cance.

Sur certains secteurs, comme sur l'aval de la Cance (entre Annonay et Sarras), le bilan entre les prélèvements bruts et les rejets est négatif. Il y a plusieurs raisons à cela :

- Certains prélèvements réalisés sur d'autres sous-bassins donnent lieu à des rejets plus en aval (transfert de sous-bassin).
- Certains prélèvements sur d'autres ressources (ex : nappe du Rhône) donnent lieu à des rejets dans les cours d'eau du bassin, notamment par l'intermédiaire de STEP (transfert de ressource).



## Les besoins des milieux

On retrouve un fort contraste entre les sous-bassins amont, dont l'état est bon à très bon, et les secteurs aval où la qualité (autant chimique que biologique) est dégradée et où les températures (principalement sur la Cance aval) atteignent plus de 20°C en moyenne en période estivale.

Les principaux leviers identifiés pour l'amélioration de l'état du milieu sont :

- La protection qualitative de la ressource (régime thermique via le maintien de la ripisylve, meilleure collecte et traitement des rejets...).
- Des actions de restauration morphologique des cours d'eau (ouvrages transversaux notamment).

Le régime hydrologique peut engendrer un stress naturel sur les écosystèmes aquatiques. Il convient d'éviter qu'il soit accentué par les prélèvements.



## Les volumes prélevables

Les volumes prélevables ont été déterminés à l'échelle de 13 secteurs.

- Gel des prélèvements (volumes prélevables = prélèvements actuels)
- Volumes prélevables <prélèvements actuels (réduction non chiffrée)
- Réduction de 20% des prélèvements actuels
- ◆ Point de référence

### La Valencize A2

Réduction des prélèvements (non chiffrée)

- ➔ Améliorer la connaissance des prélèvements agricoles sur le tronçon, ce qui permettra de préciser l'ampleur des réductions nécessaires.
- ➔ Travailler sur l'impact local des prélèvements.
- ➔ Travailler sur les problématiques de qualité de l'eau.

### Le Ternay D2bis

Réduction des prélèvements (non chiffrée)

- ➔ Améliorer la connaissance des prélèvements agricoles sur le tronçon, ce qui permettra de préciser l'ampleur des réductions nécessaires.
- ➔ Travailler sur l'impact local des prélèvements.

### Le Batalon A3 et le Limony A4

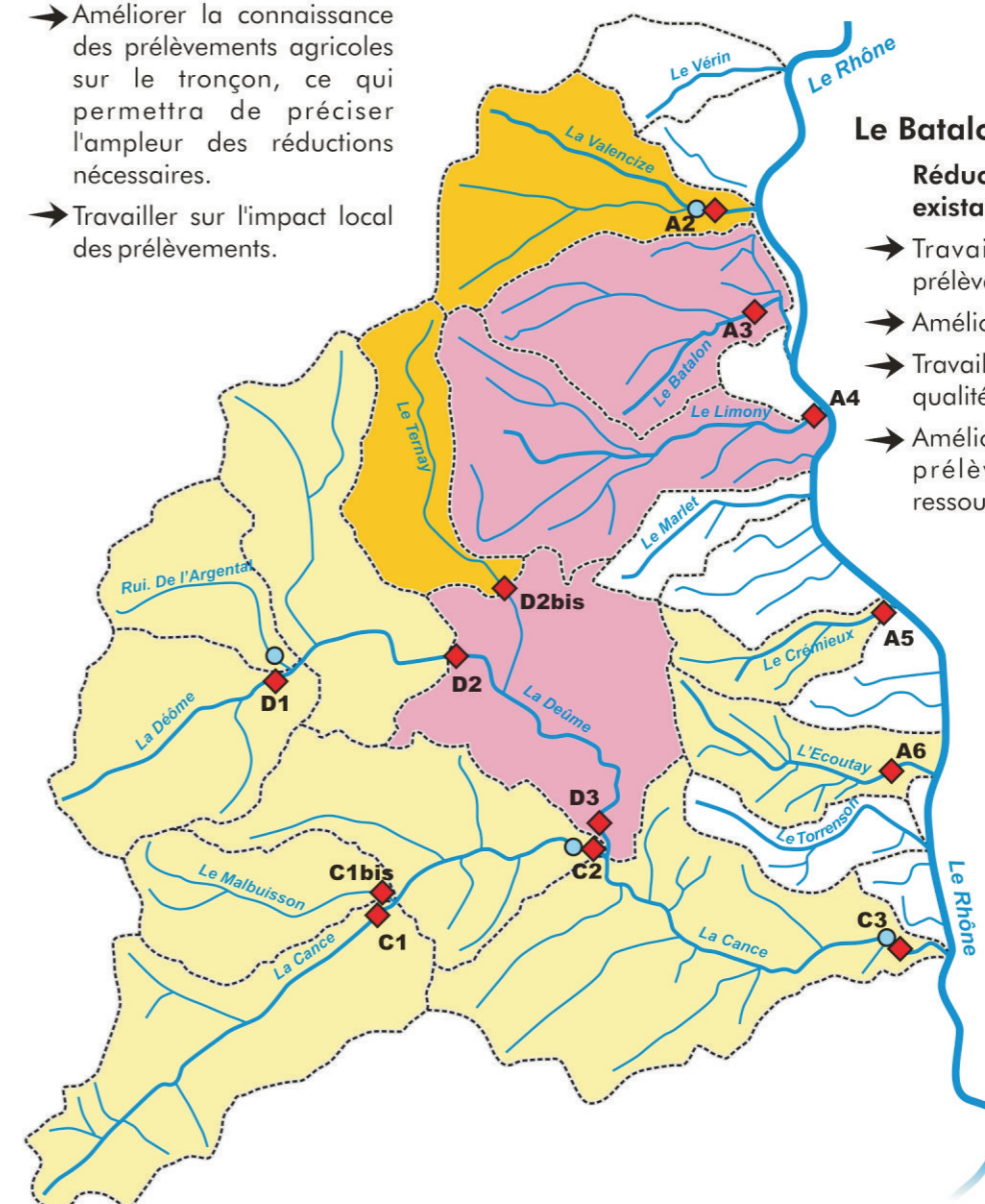
Réduction de 20% des prélèvements existants

- ➔ Travailler sur l'impact local des prélèvements.
- ➔ Améliorer la connaissance sur les débits.
- ➔ Travailler sur les problématiques de qualité.
- ➔ Améliorer la connaissance sur les prélèvements agricoles sur les ressources du bassin.

### La Deûme aval D3

Réduction de 20% des prélèvements existants

- ➔ Travailler sur l'impact local des prélèvements existants.



**La Cance amont à Villevocance C1 / Le Malbuisson à Villevocance C1bis / La Cance médiane à Annonay C2 / Deûme amont D1 / Deûme médiane D2 / Cance aval C3 / Crémieux A5 / Ecoutay A6**

Gel des prélèvements

- ➔ Travailler sur l'impact local des prélèvements.
- ➔ Travailler sur les problématiques de qualité de l'eau, notamment sur la Cance aval, le Crémieux et l'Ecoutay.
- ➔ Améliorer la connaissance des débits (Crémieux, Ecoutay).